

Typologie urbaine-rurale révisée

15





Introduction

Ce chapitre présente une nouvelle typologie des régions essentiellement rurales, intermédiaires et essentiellement urbaines, fondée sur une variante de la méthodologie de l'OCDE (voir carte 15.1). Elle a pour objectif de fournir une base cohérente pour la description des régions essentiellement rurales, intermédiaires et essentiellement urbaines dans tous les rapports, communications et publications de la Commission.

Cette typologie a été élaborée conjointement par les quatre directions générales suivantes de la Commission européenne au cours des deux dernières années: la direction générale de l'agriculture et du développement rural, Eurostat, le Centre commun de recherche (JRC) et la direction générale de la politique régionale. À travers ce chapitre, nous tenons à saluer plus particulièrement la contribution des personnes suivantes: Guido Castellano, Josefina Loriz-Hoffmann, Christine Mason, Lorenzo Orlandini, Rob Peters et Thierry Vard de la DG Agriculture et développement rural, Berthold Feldmann et Oliver Heiden d'Eurostat, Javier Gallego du JRC, et Nicola De Michelis, Lewis Dijkstra et Hugo Poelman de la DG Politique régionale.

Pourquoi une nouvelle typologie?

Le recours à la méthodologie actuelle de l'OCDE pour classer les régions NUTS 3 de l'UE entraîne deux types de distorsions qui rendent leur comparaison difficile au sein de l'UE. La première distorsion est due aux superficies très variables des unités administratives locales de niveau 2 (UAL 2). La seconde distorsion est due aux superficies très variables des régions NUTS 3 et à la distinction faite dans certains pays entre un (petit) centre-ville et la région qui l'entoure. Ce chapitre donne une brève description de la méthodologie de l'OCDE. Il expose ensuite comment la nouvelle typologie tente de remédier aux deux problèmes qui en découlent.

La méthodologie de l'OCDE

La méthodologie utilisée par l'OCDE ⁽¹⁾ pour définir la typologie comprend deux étapes principales:

- la définition des unités administratives locales de niveau 2 rurales;
- la classification des régions sur la base de la proportion de la population dans les UAL 2 rurales.

Définition des unités administratives locales de niveau 2 rurales

La méthodologie de l'OCDE définit comme rurales les UAL 2 dont la densité de population est inférieure à 150 habitants par km². Les superficies très variables des UAL 2 expliquent la classification erronée de certaines d'entre elles:

- des petits villages, très peu peuplés mais circonscrits par des limites administratives très étroites, présentent de ce fait une densité de population suffisamment élevée pour être classés comme urbains. C'est le cas, par exemple, du village d'Aldea de Trujillo, en Espagne, qui ne compte pourtant que 439 habitants;
- des villes situées dans des UAL 2 très vastes et rassemblant la plus grande partie de la population, mais qui présentent une faible densité de population en raison de leur taille relativement grande, sont de ce fait classées comme rurales. Tel est le cas de Badajoz et Cáceres, en Espagne, et d'Uppsala, en Suède, alors que toutes trois comptent une population de 150 000 habitants ou plus.

Classification du niveau régional

L'OCDE classe les régions comme essentiellement urbaines, intermédiaires ou essentiellement rurales en fonction du pourcentage de la population vivant dans les unités locales rurales.

Une région NUTS 3 est classée comme:

- essentiellement urbaine (EU) si moins de 15 % de sa population vit dans une UAL 2 rurale;
- intermédiaire (IN) si 15 à 50 % de sa population vit dans une UAL 2 rurale;
- essentiellement rurale (ER) si plus de 50 % de sa population vit dans une UAL 2 rurale.

Une troisième étape prend en compte la taille des centres urbains de la région:

- une région classée comme essentiellement rurale à l'issue des étapes 1 et 2 devient intermédiaire si elle comprend un centre urbain de plus de 200 000 habitants représentant au moins 25 % de la population régionale;
- une région classée comme intermédiaire à l'issue des étapes 1 et 2 devient essentiellement urbaine si elle comprend un centre urbain de plus de 500 000 habitants représentant au moins 25 % de la population régionale.

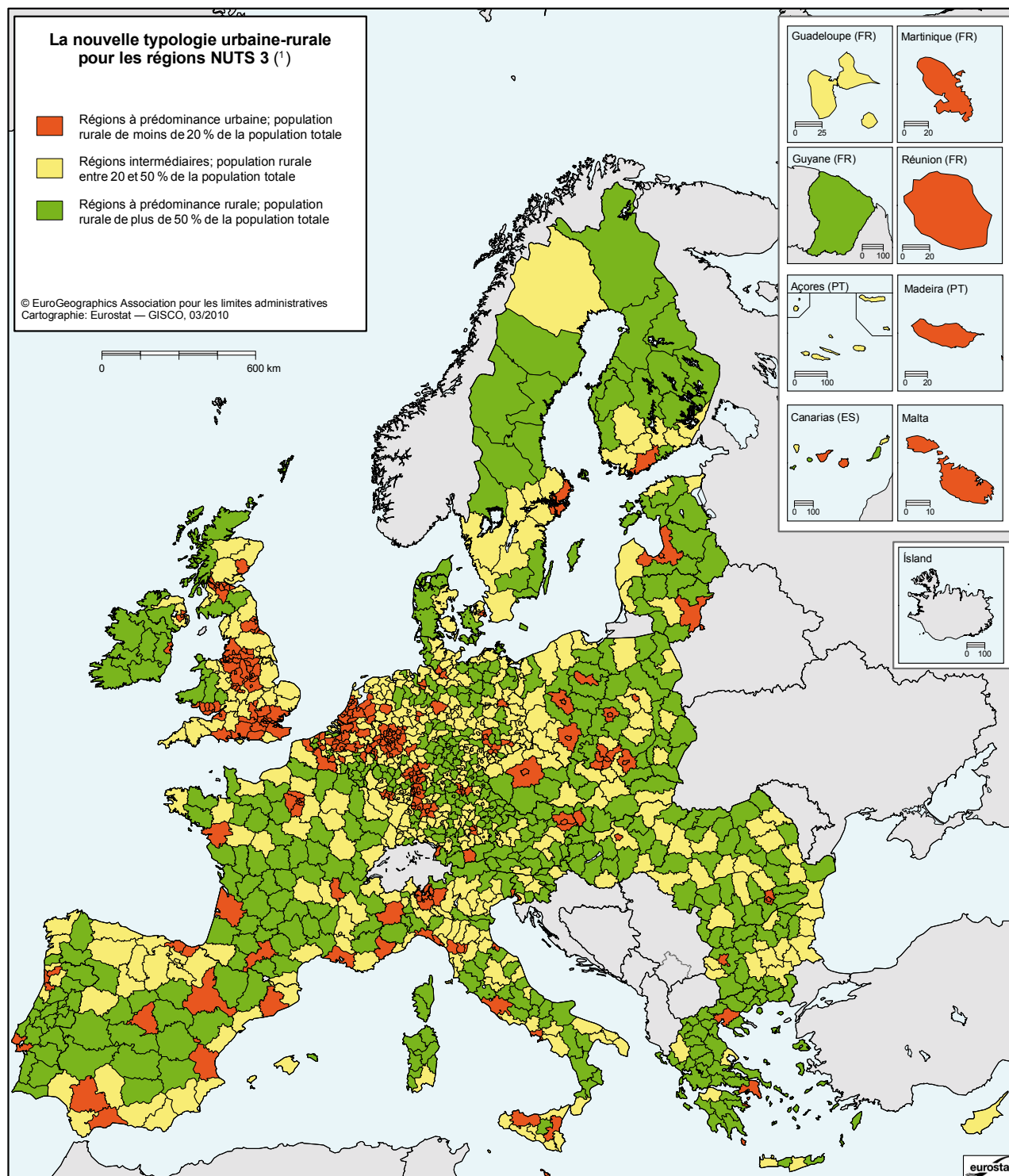
La carte 15.2 présente le résultat de cette manière de procéder.

L'OCDE est également consciente des problèmes engendrés par les différences dans les superficies

⁽¹⁾ Voir «Typologie régionale de l'OCDE», GOV/TDPC/TI(2007)8, OCDE, Paris, 2007.



Carte 15.1: La nouvelle typologie urbaine-rurale pour les régions NUTS 3 ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Cette typologie se base sur la définition urbaine et rurale d'une maille de 1 km². Les mailles urbaines remplissent deux conditions: 1) une densité de population d'au moins 300 habitants par km² et 2) un minimum de 5 000 habitants dans une maille contiguë au-delà du seuil de densité. Les autres sont considérées comme rurales. Les seuils pour la typologie: 50 et 20 % de la population régionale en mailles rurales. Pour Madeira, les Açores et les départements d'outre-mer, la maille de population n'est pas disponible. Cette typologie utilise donc la classification OCDE pour ces régions.

Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.



(¹) http://ec.europa.eu/dgs/jrc/index.cfm?id=1410&obj_id=5310&dt_code=NWS&lang=en et <http://www.eea.europa.eu/data-and-maps/data/population-density-disaggregated-with-corine-land-cover-2000-2>

des régions NUTS 3. Afin d'y remédier, l'OCDE utilise pour cette classification les régions NUTS 2 en Belgique, aux Pays-Bas et en Grèce, les régions de planification spatiale en Allemagne, et les régions NUTS 3 dans tous les autres pays de l'OCDE qui font partie de l'UE.

La nouvelle typologie

Définition fondée sur une carte quadrillée de la population

La nouvelle typologie s'appuie sur une procédure simple en deux étapes pour déterminer la population dans les zones urbaines:

- 1) un seuil de densité de population (300 habitants par km²) appliqué à des cellules de 1 km²;
- 2) un seuil minimal (de 5 000 habitants) appliqué aux groupes de cellules qui dépassent le seuil de densité.

La population vivant dans des zones rurales est celle qui vit en dehors des zones urbaines définies selon la méthode décrite ci-dessus.

Pour déterminer la taille de la population, on groupe les cellules de la grille sur la base de la contiguïté (y compris en diagonale), voir le graphique 15.1. Si le carré central du graphique 15.1 excède le seuil de densité, il sera groupé avec chacune des huit cellules contiguës qui sont dans le même cas.

La carte quadrillée en cellules de 1 km² est déjà disponible (²) pour le Danemark, la Suède, la Finlande, l'Autriche ainsi que les Pays-Bas; dans ces États membres, la nouvelle typologie est fondée sur la grille réelle. Pour les autres États membres, la nouvelle typologie repose sur la grille de ventilation de la population établie par le JRC

(version 5) (³) à partir de la population des UAL 2 et de la base de données CORINE Land Cover.

Il est probable qu'à l'avenir la carte quadrillée en cellules de 1 km² devienne la norme; elle offre l'avantage de pouvoir être facilement étendue aux pays hors de l'UE. Ainsi, on peut également appliquer cette typologie à la Suisse, à la Norvège et à la Croatie, en utilisant exactement la même méthode.

La carte CORINE Land Cover n'incluant pas les quatre départements français d'outre-mer ni Madeira et les Açores au Portugal, la carte quadrillée de ventilation de la population ne les couvre pas non plus. Par conséquent, la classification de l'OCDE reste inchangée pour ces régions.

L'approche fondée sur la carte quadrillée en cellules de 1 km² de la population a pour effet de classer 68 % de la population de l'EU-27 comme vivant en zone urbaine et les 32 % restants comme vivant en zone rurale (voir le tableau 15.1). Cette proportion est supérieure de 5 points de pourcentage à celle qui découle de la définition initiale de l'OCDE. Toutefois, la proportion de la population dans les UAL 2 rurales (définies comme des UAL 2 dont au moins 50 % des habitants vivent en zone rurale) est de 28 %, un chiffre très similaire à celui de l'OCDE. Cette classification sera encore affinée.

Cette méthode a le mérite d'établir une distribution plus équilibrée de la population. Ainsi, les États membres qui comptent une très petite proportion de leur population dans des zones rurales, comme l'Allemagne, les Pays-Bas et la Belgique, voient augmenter cette proportion. À l'inverse, les États membres qui présentent une très forte proportion de leur population dans les zones rurales et de très grandes UAL 2, tels que la Suède, la Finlande et le Danemark, voient cette proportion diminuer (voir le tableau 15.1).

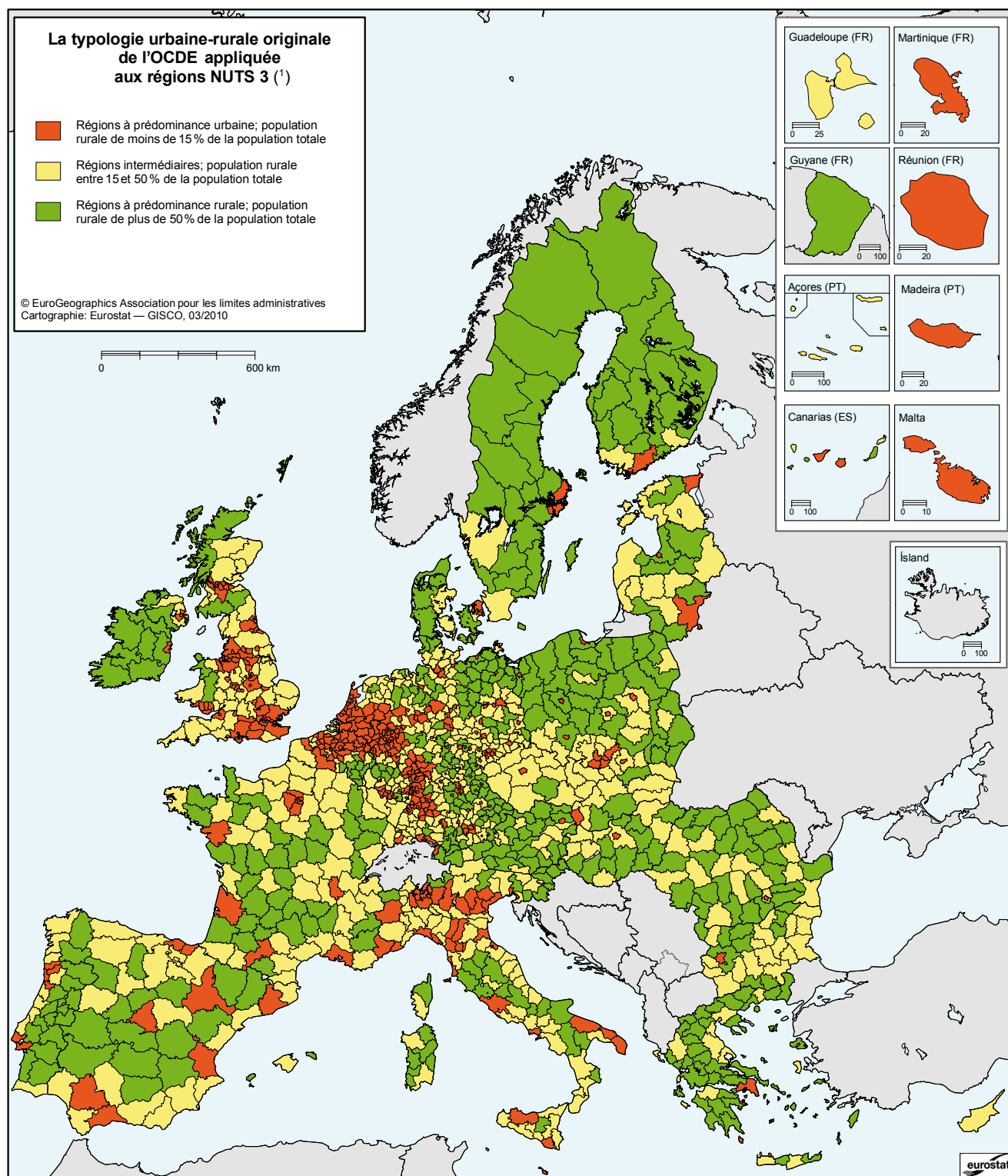
Graphique 15.1: Mailles contiguës

1	2	3
4		5
6	7	8

(²) Pour de plus amples informations, voir l'European Forum for Geostatistics: <http://www.efgs.ssb.no/>



Carte 15.2: La typologie urbaine-rurale originale de l'OCDE appliquée aux régions NUTS 3 ⁽¹⁾



⁽¹⁾ Cette typologie se base sur le partage de la population en unités administratives locales de niveau 2 (UAL 2) avec une densité de population inférieure à 150 habitants par km². Seuil pour la typologie: 50 et 15 % de la population régionale en UAL 2 avec une basse densité.

Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.



Tableau 15.1: Taux de population et de sol dans les unités administratives locales (UAL 2), OCDE et nouvelle typologie (¹)

	Taux de population				Taux de sol			
	OCDE UAL 2 rurale	UAL 2 rurale	Différence UAL 2	Maille rurale	OCDE UAL 2 rurale	UAL 2 rurale	Différence UAL 2	Cellule rurale
Belgique	8,7	16,3	7,7	21,6	40,7	53,2	12,5	74,3
Bulgarie	36,2	36,2	0,0	40,9	93,3	91,1	- 2,2	98,5
République tchèque	30,0	36,0	5,9	40,9	83,0	85,2	2,2	95,4
Danemark	41,0	29,8	- 11,2	37,5	85,3	69,5	- 15,8	95,9
Allemagne	19,1	22,4	3,3	28,2	64,8	66,4	1,6	90,2
Estonie	32,0	40,2	8,2	38,9	98,5	98,7	0,1	99,2
Irlande	44,2	47,5	3,3	49,2	96,8	96,3	- 0,6	98,7
Grèce (²)	38,6	38,2	- 0,4	39,9	94,9	93,6	- 1,4	98,8
Espagne	26,9	26,9	- 0,1	31,1	91,9	90,2	- 1,7	98,2
France	29,0	34,3	5,3	37,0	90,3	90,5	0,3	96,5
Italie	20,8	23,2	2,4	30,2	70,9	69,5	- 1,4	93,2
Chypre	22,2	25,5	3,3	29,3	91,1	91,5	0,5	96,9
Lettonie	34,3	36,7	2,4	37,8	98,2	97,1	- 1,1	99,1
Lituanie	36,2	55,3	19,1	55,4	96,9	98,0	1,1	99,0
Luxembourg	28,0	35,1	7,1	39,4	75,5	79,3	3,8	91,8
Hongrie	43,3	35,1	- 8,2	42,5	87,8	76,8	- 11,0	96,5
Malte	0,1	1,7	1,7	5,3	1,6	13,1	11,5	61,0
Pays-Bas	6,8	9,1	2,3	15,6	29,5	32,9	3,3	85,0
Autriche	41,4	39,5	- 1,9	43,0	90,4	85,0	- 5,4	96,4
Pologne	40,3	40,1	- 0,2	40,6	90,5	87,9	- 2,6	96,4
Portugal	26,9	31,7	4,8	34,9	87,1	89,3	2,2	96,0
Roumanie	48,3	43,7	- 4,6	47,2	93,6	89,0	- 4,6	97,9
Slovénie	55,5	44,8	- 10,7	51,6	88,1	75,3	- 12,8	96,3
Slovaquie	40,7	41,9	1,2	47,1	86,2	85,3	- 0,9	96,6
Finlande	53,6	34,5	- 19,1	41,2	98,3	89,8	- 8,6	99,4
Suède	69,3	25,7	- 43,6	35,7	99,0	69,0	- 30,1	99,2
Royaume-Uni	12,2	14,0	1,7	15,8	81,7	79,9	- 1,8	91,5
EU-27	27,1	27,9	0,8	32,1	87,6	82,8	- 4,8	96,2

(¹) UAL 2 = unité administrative locale de niveau 2.

(²) En Grèce, c'est UAL 1.

Les données ne couvrent pas les départements d'outre-mer (FR9), Região Autónoma dos Açores (PT20) et Região Autónoma da Madeira (PT30).

Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.



Définition du niveau régional

Définition du niveau régional en utilisant la proportion de la population dans les cellules rurales

Cette nouvelle typologie se réfère au même seuil (50 %) pour définir une région essentiellement rurale, mais elle utilise la proportion de la population des cellules rurales de la grille et non celle des UAL 2 rurales. Le passage direct des cellules au niveau régional permet d'éviter la distorsion due à la disparité des superficies des UAL 2.

Afin de garantir que la proportion de la population dans les régions essentiellement urbaines ne soit pas trop éloignée de la classification initiale de l'OCDE appliquée aux régions NUTS 3, on a revu à la hausse le seuil départageant les zones essentiellement urbaines et les zones intermédiaires, qui passe de 15 à 20 % ⁽⁴⁾ (voir le tableau 15.2 et le graphique 15.2).

Les chercheurs dont le travail est axé sur les zones rurales combinent parfois les régions essentiellement rurales et intermédiaires, les qualifiant de «régions rurales», notamment parce que l'OCDE utilisait l'expression «relativement rurale» avant de la remplacer par le terme «intermédiaire» en 1997. Les chercheurs qui s'intéressent aux zones urbaines, quant à eux, combinent parfois les régions essentiellement urbaines et intermédiaires sous le nom de «régions urbaines», au motif que plus de la moitié de la population de ces deux régions vit dans des UAL 2 urbaines. Malheureusement, cette façon de procéder donne lieu à des affirmations contradictoires selon lesquelles 80 % de la population de l'UE est réputée vivre dans une région urbaine et, en même temps, 55 % dans une région rurale, les régions intermédiaires étant incluses dans les deux groupes. Afin d'éviter ces problèmes, ce chapitre présente toujours les données en trois groupes distincts.

La nouvelle typologie modifie également la répartition des superficies dans chacune des typologies (voir le tableau 15.3), dans une moindre mesure cependant que la population au niveau de l'UE. Dans un certain nombre de pays tels que la République tchèque, l'Estonie et la Suède, les glissements entre les régions intermédiaires et les régions essentiellement rurales sont particulièrement importants.

Une classification des régions NUTS 3 et des groupements de régions NUTS 3

Cette méthodologie propose une solution différente pour résoudre le problème des régions

NUTS 3 trop petites. Elle combine les régions NUTS 3 de moins de 500 km² avec les régions NUTS 3 voisines ⁽⁵⁾. Cette méthode peut être appliquée uniformément à toutes les régions NUTS 3 de l'UE.

Sur les 1 303 régions NUTS 3, 247 occupent moins de 500 km². Afin de garantir que les régions NUTS 3 groupées aient une superficie d'au moins 500 km², on a groupé 142 régions avec les régions limitrophes en procédant comme suit:

- 1) 46 petites régions NUTS 3 ont été groupées avec leur seule voisine;
- 2) 50 petites régions NUTS 3 ont été groupées avec une ou deux des voisines avec lesquelles elles partagent la plus longue frontière, mais pas avec les autres;
- 3) 18 petites régions NUTS 3 ont été groupées avec toutes leurs voisines, la longueur de la frontière ne permettant pas de départager celles-ci précisément;
- 4) 28 petites régions NUTS 3 ont été groupées avec d'autres petites régions NUTS 3 et avec quelques-unes de leurs principales voisines.

Sur les 247 régions NUTS 3, 105 n'ont pas fait l'objet d'un groupement, pour les quatre raisons suivantes:

- 1) 9 d'entre elles sont des régions insulaires et n'ont donc pas de voisine directe;
- 2) 43 régions NUTS 3 ont la même classification que l'ensemble de leurs voisines; dès lors, leur groupement ne changerait rien à leur classification;
- 3) 41 régions NUTS 3 sont adjacentes à un groupe de régions NUTS 3 ayant la même classification;
- 4) 12 régions NUTS 3 belges, principalement situées en West-Vlaanderen et n'atteignant pour la plupart pas le seuil, ne permettent aucun groupement évident. On ne les a donc pas groupées, afin de sauvegarder la diversité dans une région dont la densité de population est globalement élevée.

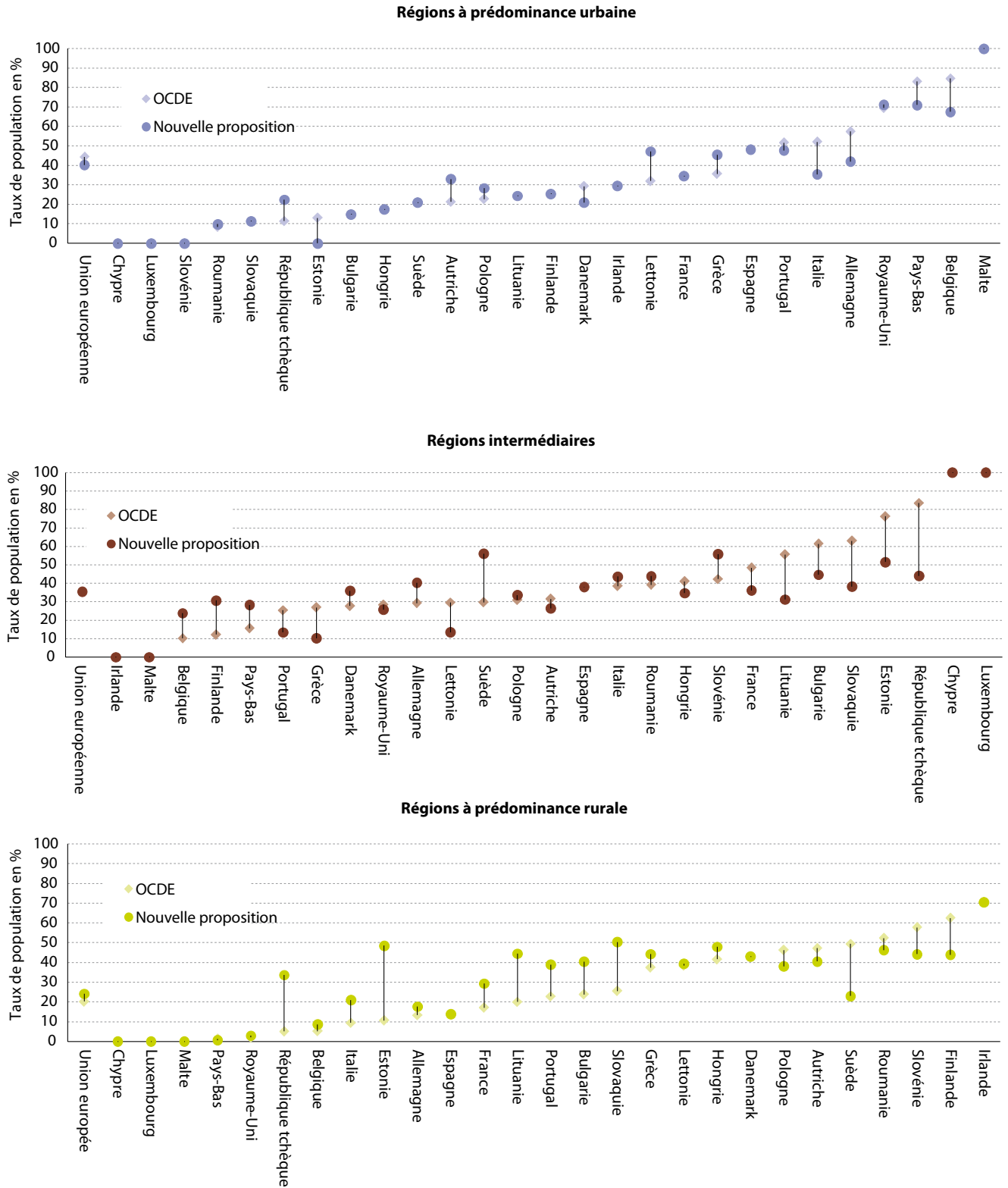
Par conséquent, 142 régions NUTS 3 ont été rassemblées au sein de 114 groupements NUTS 3. Les cartes 15.5 et 15.6 montrent l'incidence de ces groupements sur les classifications.

Le seul objectif de ces groupements est d'obtenir une classification qui facilite la comparaison au sein de l'UE. Ces groupements n'ont pas d'autre finalité et sont dissous dès que la classification est achevée. Il en résulte une classification pour chacune des régions NUTS 3.

⁽⁵⁾ Le seuil de 500 km² a été choisi afin d'écartier les erreurs les plus grossières. Abaisser le seuil à 400 km² réduirait de 35 le nombre de petites régions NUTS 3, et le relever à 600 km² augmenterait ce nombre de 39.

⁽⁴⁾ À cause du passage de 15 à 20 %, environ 70 autres régions sont classées comme essentiellement urbaines au lieu d'intermédiaires. Les deux tiers de ces régions se situent en Allemagne et au Royaume-Uni. Si ce seuil était relevé à 25 %, environ 50 autres régions seraient classées comme essentiellement urbaines. Globalement, l'utilisation d'un taux de 15 % modifierait la classification des régions pour environ 25 % de la population de l'UE, tandis que l'utilisation d'un taux de 20 % n'entraîne un changement que pour 8 de celles-ci par rapport à la classification de l'OCDE.

Graphique 15.2: Taux de population par type de région, OCDE et la nouvelle typologie



Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.

Tableau 15.2: Taux de population selon la typologie OCDE et la nouvelle typologie urbaine-rurale (1)

% de population	Méthodologie OCDE au niveau NUTS 3			La nouvelle typologie urbaine-rurale			Différence		
	Prédomi- nance urbaine	Intermé- diaire	Prédomi- nance rurale	Prédomi- nance urbaine	Intermé- diaire	Prédomi- nance rurale	Prédomi- nance urbaine	Intermé- diaire	Prédomi- nance rurale
Belgique	84,7	10,1	5,2	67,5	23,9	8,6	- 17,2	13,7	3,5
Bulgarie	14,9	61,4	23,7	14,9	44,7	40,4	0,0	- 16,7	16,7
République tchèque	11,4	83,6	5,0	22,4	44,0	33,6	11,0	- 39,6	28,6
Danemark	29,3	27,7	43,0	21,0	36,0	43,0	- 8,3	8,3	0,0
Allemagne	57,4	29,3	13,3	42,0	40,3	17,6	- 15,4	11,0	4,3
Estonie	13,1	76,3	10,6	0,0	51,5	48,5	- 13,1	- 24,8	37,9
Irlande	29,5	0,0	70,5	29,5	0,0	70,5	0,0	0,0	0,0
Grèce	35,7	26,9	37,4	45,5	10,3	44,2	9,9	- 16,7	6,8
Espagne	48,2	37,8	13,9	48,2	38,1	13,8	- 0,1	0,2	- 0,2
France	34,5	48,4	17,0	34,6	36,2	29,3	0,0	- 12,3	12,2
Italie	52,1	38,5	9,4	35,4	43,7	20,9	- 16,7	5,2	11,5
Chypre	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lettonie	32,0	29,7	38,3	47,2	13,5	39,3	15,2	- 16,1	1,0
Lituanie	24,4	55,7	20,0	24,4	31,2	44,4	0,0	- 24,4	24,4
Luxembourg	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hongrie	17,4	41,0	41,6	17,4	34,7	47,9	0,0	- 6,3	6,3
Malte	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas	83,1	15,6	1,3	71,1	28,3	0,7	- 12,1	12,7	- 0,6
Autriche	21,2	31,6	47,1	33,0	26,5	40,5	11,8	- 5,1	- 6,7
Pologne	22,7	31,1	46,2	28,3	33,6	38,0	5,6	2,6	- 8,2
Portugal	51,7	25,5	22,8	47,7	13,5	38,8	- 4,0	- 12,0	16,0
Roumanie	8,5	39,2	52,3	9,9	43,9	46,2	1,4	4,7	- 6,1
Slovénie	0,0	42,4	57,6	0,0	55,9	44,1	0,0	13,5	- 13,5
Slovaquie	11,4	63,1	25,5	11,4	38,3	50,3	0,0	- 24,8	24,8
Finlande	25,4	12,2	62,4	25,4	30,7	43,9	0,0	18,5	- 18,5
Suède	20,9	29,7	49,4	20,9	56,1	23,0	0,0	26,4	- 26,4
Royaume-Uni	69,6	28,4	2,0	71,3	25,8	2,9	1,7	- 2,6	0,9
EU-27	44,5	35,4	20,1	40,3	35,6	24,1	- 4,2	0,2	4,0

(1) Les données ne couvrent pas les départements d'outre-mer (FR9), Região Autónoma dos Açores (PT20) et Região Autónoma da Madeira (PT30).

Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.

Présence des villes

Tout comme la méthodologie de l'OCDE, et exactement de la même manière, cette nouvelle typologie tient compte de la présence d'une ville. Les chiffres de la population proviennent des données du recensement de l'année 2001 relatives aux villes ayant fait l'objet de l'audit urbain.

La présence d'une ville de plus de 200 000 habitants fait ainsi passer sept groupements NUTS 3

de la catégorie «essentiellement rurale» à la catégorie «intermédiaire». C'est le cas pour: Córdoba en Espagne; le Maine-et-Loire, le Finistère et l'Ille-et-Vilaine en France; Radomski en Pologne, ainsi que Bihor et Dolj en Roumanie.

La présence d'une ville de plus de 500 000 habitants fait passer 16 régions NUTS 3 d'«intermédiaires» à «essentiellement urbaines». C'est le cas pour: Praha et sa région en République tchèque; Zaragoza, Valencia, Málaga et Sevilla en



Tableau 15.3: Taux de sol selon la typologie OCDE et la nouvelle typologie urbaine-rurale (1)

% de sol	Méthodologie OCDE au niveau NUTS 3			La nouvelle typologie urbaine-rurale			Différence		
	Prédomi- nance urbaine	Intermé- diaire	Prédomi- nance rurale	Prédomi- nance urbaine	Intermé- diaire	Prédomi- nance rurale	Prédomi- nance urbaine	Intermé- diaire	Prédomi- nance rurale
Belgique	54,9	18,5	26,6	34,7	31,8	33,5	- 20,2	13,3	6,9
Bulgarie	1,1	65,5	33,4	1,1	45,1	53,8	0,0	- 20,3	20,3
République tchèque	0,6	90,8	8,6	14,6	37,0	48,4	14,0	- 53,7	39,8
Danemark	4,5	23,6	71,9	1,2	26,9	71,9	- 3,3	3,3	0,0
Allemagne	19,4	44,1	36,5	11,8	48,4	39,8	- 7,6	4,3	3,3
Estonie	7,7	71,5	20,9	0,0	17,7	82,3	- 7,7	- 53,8	61,5
Irlande	1,3	0,0	98,7	1,3	0,0	98,7	0,0	0,0	0,0
Grèce	2,9	23,2	73,9	5,7	12,1	82,3	2,8	- 11,1	8,3
Espagne	14,4	40,2	45,4	14,4	39,5	46,1	0,0	- 0,7	0,7
France	8,7	50,4	40,8	8,7	31,4	59,8	0,0	- 19,0	19,0
Italie	24,0	49,2	26,8	12,2	42,4	45,5	- 11,9	- 6,8	18,7
Chypre	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lettonie	0,5	43,6	55,9	16,2	21,1	62,8	15,7	- 22,5	6,8
Lituanie	15,0	51,9	33,1	15,0	19,8	65,2	0,0	- 32,1	32,1
Luxembourg	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Hongrie	0,6	41,4	58,0	0,6	33,3	66,1	0,0	- 8,1	8,1
Malte	100,0	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays-Bas	61,8	34,9	3,3	46,5	51,3	2,1	- 15,3	16,4	- 1,2
Autriche	1,3	20,2	78,5	8,8	19,0	72,2	7,5	- 1,3	- 6,3
Pologne	2,5	25,4	72,1	9,3	34,4	56,3	6,9	9,0	- 15,9
Portugal	7,9	19,9	72,2	6,5	6,4	87,1	- 1,4	- 13,5	14,9
Roumanie	0,1	34,9	65,0	0,8	39,4	59,8	0,7	4,6	- 5,2
Slovénie	0,0	29,6	70,4	0,0	39,0	61,0	0,0	9,4	- 9,4
Slovaquie	4,2	63,6	32,2	4,2	36,8	59,0	0,0	- 26,8	26,8
Finlande	2,1	5,0	92,9	2,1	14,9	83,0	0,0	9,9	- 9,9
Suède	1,5	8,3	90,2	1,5	45,6	52,9	0,0	37,2	- 37,2
Royaume-Uni	21,6	54,1	24,4	25,6	46,8	27,7	4,0	- 7,3	3,3
EU-27	9,5	36,1	54,4	9,1	34,9	56,0	- 0,4	- 1,2	1,6

(1) Les données ne couvrent pas les départements d'outre-mer (FR9), Região Autónoma dos Açores (PT20) et Região Autónoma da Madeira (PT30).

Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.

Espagne; la Gironde (avec Bordeaux), la Haute-Garonne (avec Toulouse) et la Loire-Atlantique (avec la communauté urbaine de Nantes) en France; Vilnius en Lituanie; Kraków, Poznań et Wrocław et leur région en Pologne.

Comparaison entre la méthode de l'OCDE et la nouvelle typologie

Les cartes 15.3 et 15.4 montrent le changement de la classification entre la méthode de l'OCDE appliquée aux régions NUTS 3 et la nouvelle typologie appliquée aux groupements NUTS 3.

Dans l'ensemble, la proportion de la population des régions intermédiaires ne change pas au niveau de l'UE (voir le graphique 15.2). En revanche, la proportion de la population des régions essentiellement rurales augmente de 4 points de pourcentage (soit un accroissement relatif de 20 %) et celle des régions essentiellement urbaines diminue d'autant.

Les changements à l'échelon national suivent ceux intervenus à l'échelon local, les Pays-Bas et la Belgique devenant moins urbains, la Suède et la Finlande plus intermédiaires et moins rurales. Dans les États baltes, en Slovaquie, en République tchèque et en Slovaquie, 15 à 25 % de la population changent de catégorie. Il en va de même en Italie, en Grèce et au Portugal pour 17 % de la population.

Autres niveaux régionaux

Bien qu'en principe cette méthodologie puisse également être appliquée à des niveaux géographiques supérieurs, comme les régions NUTS 2 ou NUTS 1, le présent chapitre déconseille de le faire. Une application à des niveaux géographiques supérieurs pourrait, dans certains cas, cacher des différences significatives entre régions derrière la moyenne globale du niveau agrégé. Cet effet ne résulte pas de la méthodologie en soi mais du niveau géographique appliqué.

La perte de résultat différencié peut être démontrée en comparant les résultats obtenus aux niveaux NUTS 2 et NUTS 3 sur la base de la méthode de l'OCDE. La proportion de la population dans les régions essentiellement rurales de niveau NUTS 2 est à peu près trois fois moindre que la proportion identifiée au niveau NUTS 3. Le problème est encore mieux illustré par le fait que, selon la méthode de l'OCDE, seulement la moitié de la population d'une région NUTS 3 essentiellement rurale vit dans une région NUTS 2 essentiellement rurale. L'application d'une classification de niveau NUTS 2 modifierait la typologie à un point tel que la précision plus importante des résultats obtenus via cette nouvelle méthode s'en trouverait compromise.

C'est l'insuffisance des données disponibles au niveau NUTS 3 qui a motivé cette application hybride de la classification aux régions NUTS 2 et NUTS 3. Heureusement, un nombre croissant d'indicateurs au niveau NUTS 3 est à présent disponible par l'intermédiaire d'Eurostat. De plus, pour quelques indicateurs uniquement disponibles au niveau géographique agrégé, des techniques d'estimation pour de petites zones peuvent contribuer à l'estimation des valeurs NUTS 3 sur la base de données NUTS 2 et de données auxiliaires au niveau NUTS 3. Cependant, pour certains indicateurs, ces techniques d'estimation ne sont pas immédiatement disponibles ou doivent être encore développées.

Conclusion

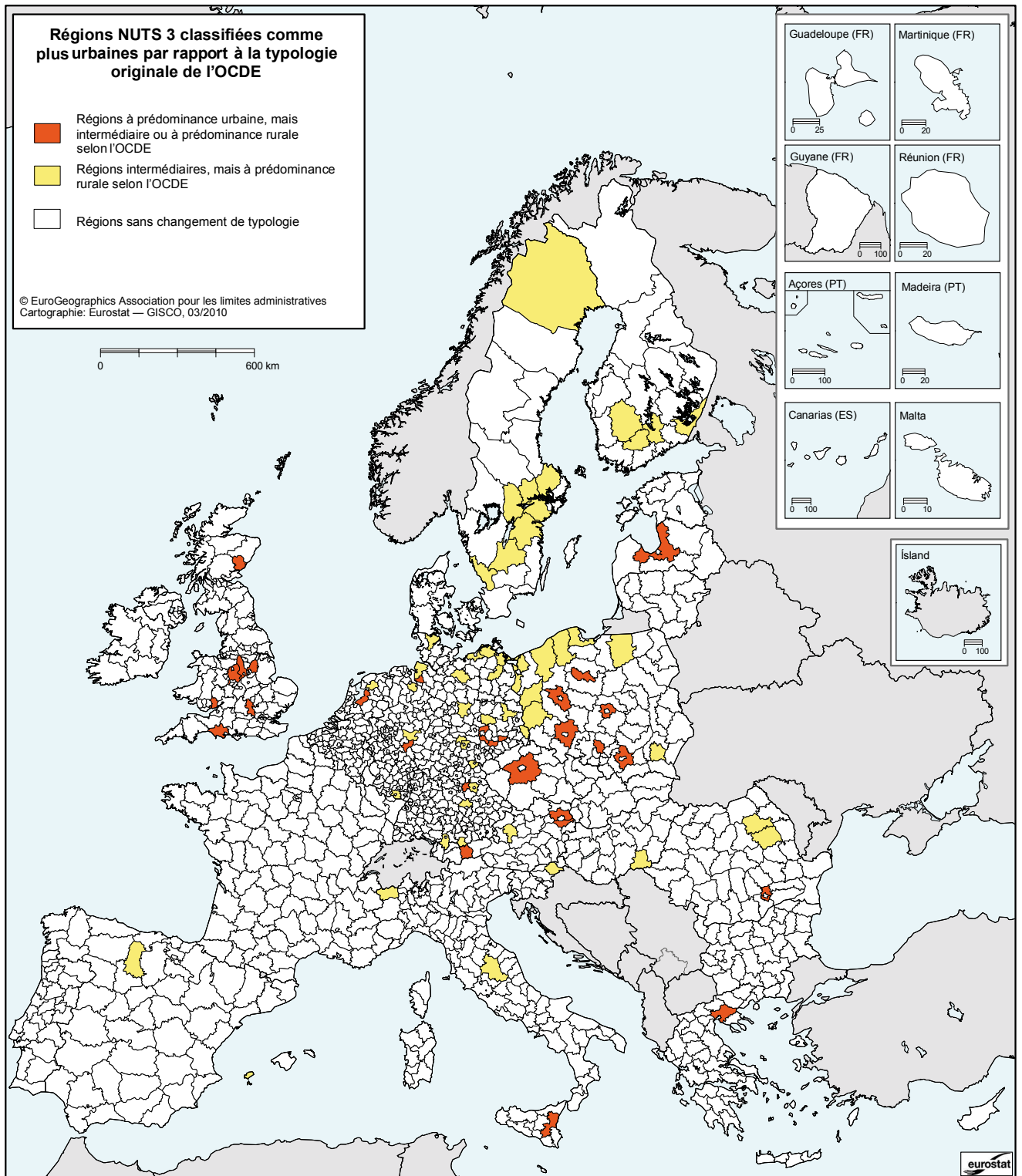
Cette nouvelle typologie s'attaque avec succès à deux écueils majeurs auxquels se heurte la méthodologie de l'OCDE appliquée aux régions NUTS 3 de l'UE: les variations dans les superficies des UAL 2 et des régions NUTS 3. Elle le fait à travers toute l'Union, de façon cohérente, en trois étapes principales:

- 1) elle crée des grappes de cellules urbaines ayant une densité de population d'au moins 300 habitants par km² et une population minimale de 5 000 habitants. Toutes les cellules en dehors de ces concentrations urbaines sont considérées comme rurales;
- 2) elle regroupe les régions NUTS 3 de moins de 500 km² avec une ou plusieurs de leurs voisines, uniquement à des fins de classification, de telle sorte que toutes les régions NUTS 3 d'un groupement soient classées de la même façon;
- 3) elle classe les régions NUTS 3 sur la base de la proportion de la population dans les cellules rurales. Plus de 50 % de la population totale dans les cellules rurales = régions essentiellement rurales; entre 20 et 50 % dans les cellules rurales = régions intermédiaires ^(*); moins de 20 % = régions essentiellement urbaines.

Cette nouvelle typologie sera actualisée après chaque modification de la NUTS et après chaque grande mise à jour de la carte quadrillée de la population sur la base de nouvelles données de recensement et de nouvelles données relatives à l'occupation des sols. Les mises à jour actuelles et futures de cette classification, ainsi que les informations relatives aux régions NUTS 3 ayant été groupées afin de l'établir, peuvent être consultées à l'adresse suivante: https://circabc.europa.eu/d/a/workspace/SpacesStore/da816923-58b7-49f6-9db6-7b8c5bc70284/nuts3_typology.xls

^(*) Le changement de classification en raison de la présence d'une ville se fait de la même manière que pour la méthodologie de l'OCDE.

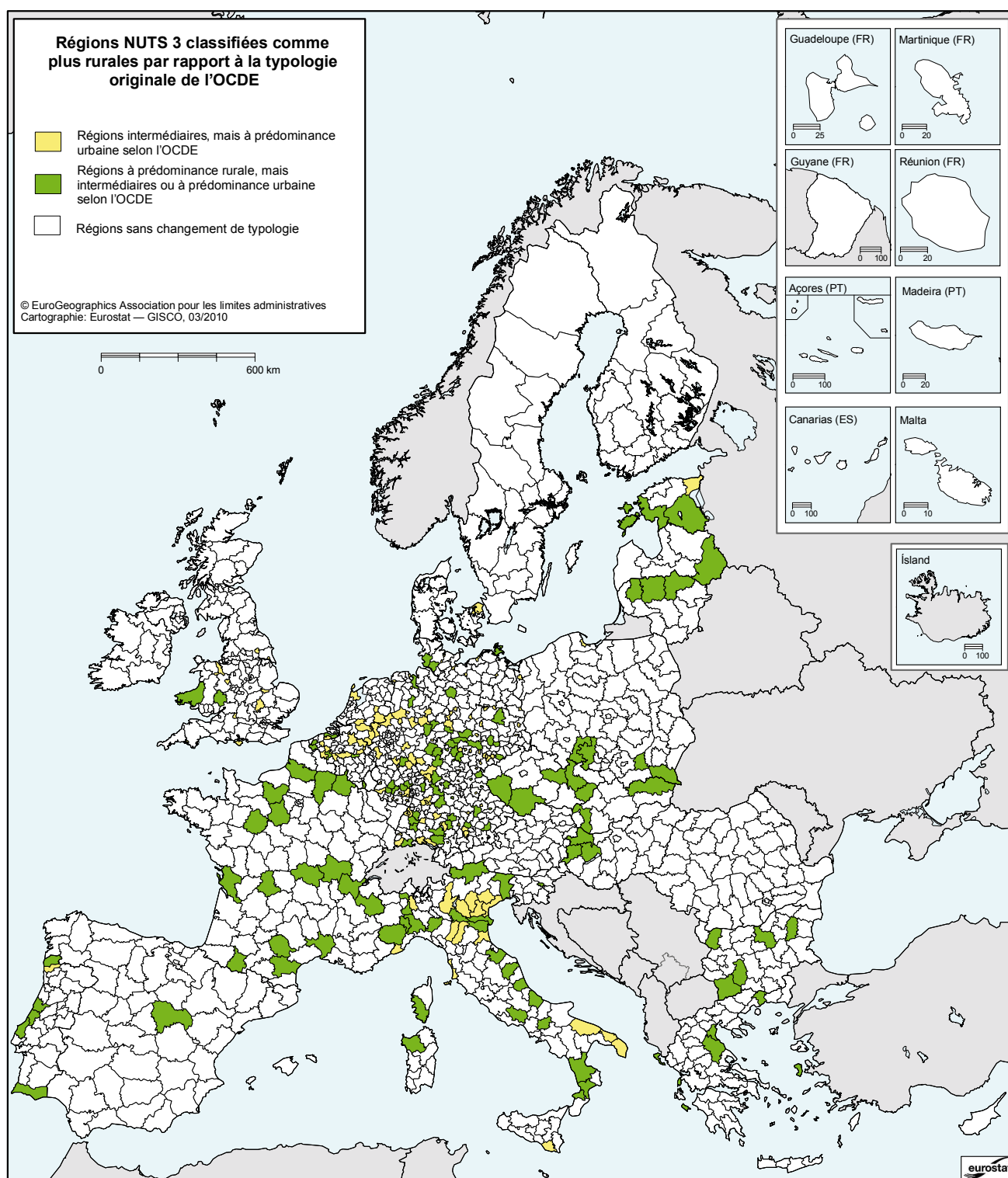
Carte 15.3: Régions NUTS 3 classifiées comme plus urbaines par rapport à la typologie originale de l'OCDE



Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.



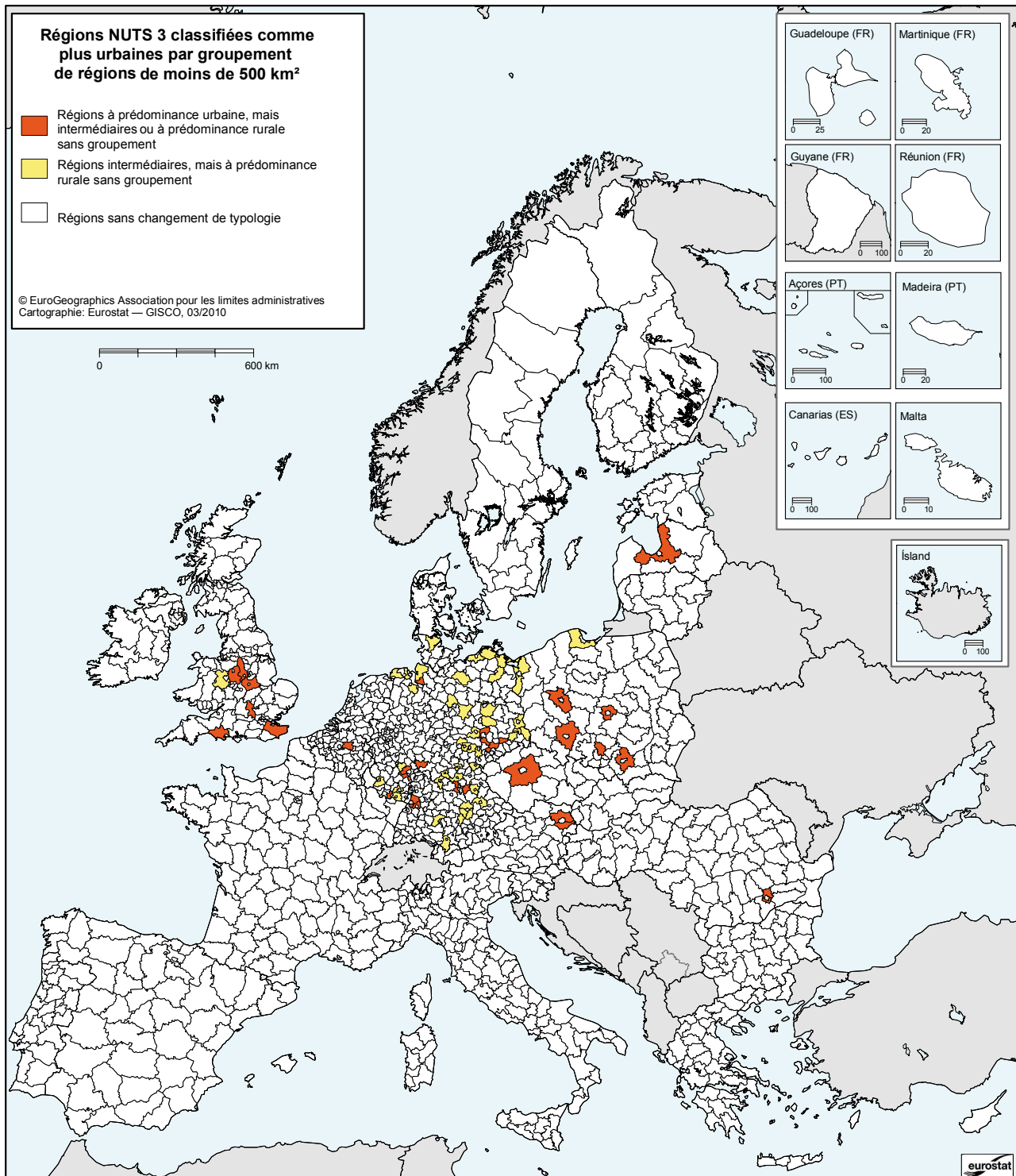
Carte 15.4: Régions NUTS 3 classifiées comme plus rurales par rapport à la typologie originale de l'OCDE



Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.



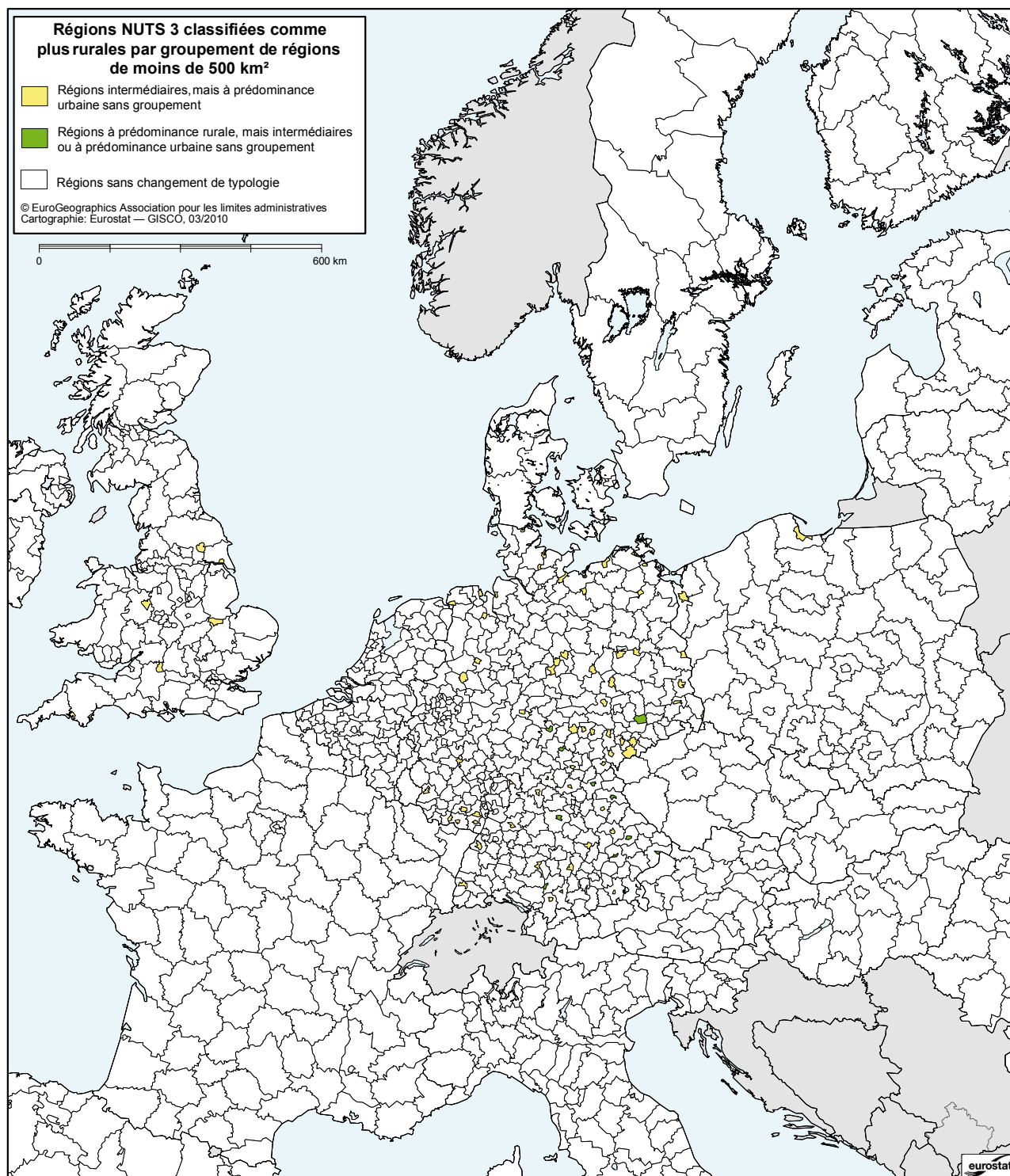
Carte 15.5: Régions NUTS 3 classifiées comme plus urbaines par groupement de régions de moins de 500 km²



Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.



Carte 15.6: Régions NUTS 3 classifiées comme plus rurales par groupement de régions de moins de 500 km²



Source: Eurostat, JRC, EFGS, REGIO-GIS.